

PÊCHE AUX BICHQUES EN RIVIÈRE

- Annexe à la demande d'autorisation environnementale conformément aux articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement (CERFA n°15964*2)
 - Formulaire simplifié de demande d'autorisation environnementale ou de déclaration au titre du L.214-3 du code de l'environnement

1. Identité du demandeur

Raison sociale : **Association des Pêcheurs Sportives Culturelles de Sainte-Marie - APSCSM**

Numéro SIRET / Déclaration :

- SIRET en cours – RNA : **W9R1002629**
- Déclaration de création : **31/01/2009**, déclaration n°1383 du Journal Officiel de la République Française du 21 février 2009
- Adresse du siège : **3, impasse des Tamariniers, Le Verger, 97 438 Sainte Marie**

2. Résumé non technique

Ce projet porte sur l'aménagement des canaux de pêche de l'APSCSM et, selon configuration du lit de la rivière, d'un bief d'alimentation en eau de ces canaux pour une pêche professionnelle.

L'APSCSM sollicite la possibilité de réaliser les travaux d'entretien d'une prise d'eau par dérivation du lit vif principal, jusqu'à la moitié du débit total de la rivière si le lit naturel venait à se déplacer vers la rive gauche. La dérivation sera réalisée par un remodelage des alluvions du site et seront fusibles lors des crues morphogènes. En aval de cette dérivation, ou à partir du lit vif naturel, l'APSCSM sollicite la possibilité d'entretenir 4 canaux de pêche et un canal de reproduction. Le canal de reproduction sera entretenu de façon à ce que son alimentation soit favorisée lors d'un épisode de crue. Il sera positionné dans la continuité du bief d'alimentation et avec une alimentation gravitaire naturelle.

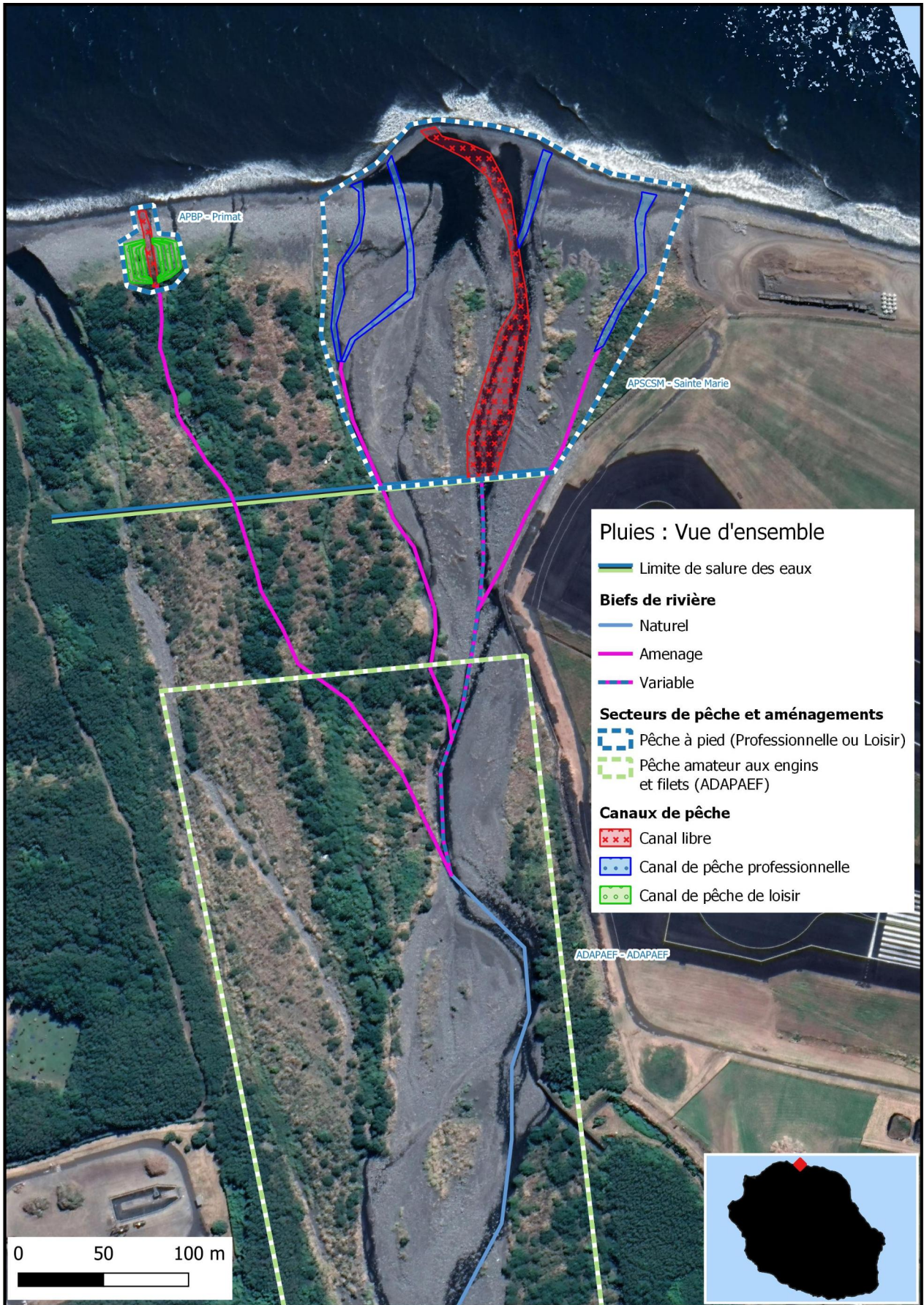


Figure 1: Vue d'ensemble de la localisation du projet des associations de pêche aux bichiques sur l'embouchure de la rivière des Pluies (APBP et APSCSM).